



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
(CIPM)/MINEE**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° **000011** /AONO/MINEE/CIPM/2023 DU **29 MARS 2023** POUR  
L'ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES  
SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

\*\*\*\*\*

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC  
EXERCICE : 2023**

\*\*\*\*\*

**IMPUTATION BUDGETAIRE : 57 32 139 05 270002 524211**

\*\*\*\*\*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

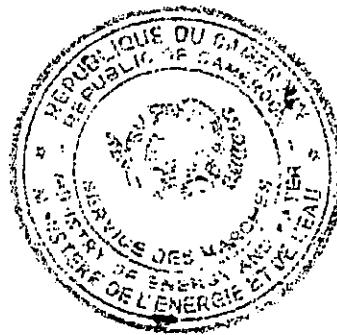
\*\*\*\*\*



## SOMMAIRE

---

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	3
DOC N° 1 : NOTICE OF INVITATION TO TENDER.....	7
PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	12
PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	29
PIECE N° 4: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP).....	40
PIECE N° 5 : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE.....	50
PIECE N° 6 : BORDEREAX DES PRIX	
UNITAIRES.....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECE N° 7 : DETAILS ESTIMATIFS ET QUANTITATIFS.....	54
PIECE N° 8 : SOUS-DETAILS DES PRIX	
UNITAIRES.....	..... Erreur ! Signet non défini.6
PIECE N° 9 : MODELES ET FORMULAIRES .....	58
PIECE N° 10 : MODELE DE LA LETTRE COMMANDE.....	63
PIECE N° 11 : GRILLE D'EVALUATION .....	68
PIECE N° 12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS	
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES	
PUBLICS.....	.....74



**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)**





AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 000011 /AONO/MINEE/CIPM/2023 DU 29 MARS 2023 POUR  
L'ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES  
SERVICES CENTAUX DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

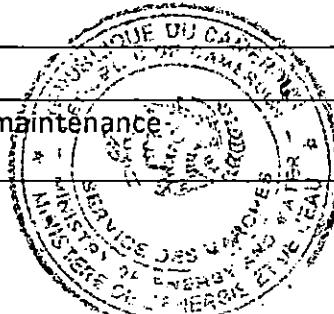
**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public 2023, le Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition et installation du matériel informatique dans les services centraux de son Département Ministériel.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations du présent Appel d'Offres comprennent conformément aux spécifications techniques précisées dans le RPAO l'acquisition du matériel suivant les tableaux ci-dessus :

N°	Désignation	Unité	Quantité
01	Ordinateur complet core i5	U	1
02	Ordinateur complet core i3 équivalent ou supérieur	U	18
03	Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur	U	20
04	Multiprise équivalent ou supérieur	Pièce	10
05	Licence système d'exploitation équivalent ou supérieur	Licence	10
06	Licence suite office	Licence	10
07	Licence antivirus équivalent ou supérieur	Licence	100
08	Serveur pour pare-feu du MINEE, équivalent ou supérieur	U	1
09	Imprimante noir sur blanc, équivalent ou supérieur	U	3
10	Câble réseau RJ45	Carton	2
11	Prise réseau RJ45	Carton	4
12	Malette de 52 outils de maintenance informatiques	Malette	1



13	Chignole de maintenance informatique, équivalente ou supérieure	Carton	1
14	Disque dur NAS (QNAP)	Pièce	1
15	Imprimante, équivalent ou supérieur	U	2
16	Installation et configuration Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	Forfait	1

### 3. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d’Ouvrage est de 45 jours.

### 4. Allotissement

Le présent Appel d’Offres est en lot un unique.

### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des fournitures, objet du présent Dossier d’Appel d’Offres, s’élève à **50 000 000** (Cinquante Millions) Francs cfa;

### 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine des fournitures et l’installation de matériels informatiques.

### 7. Financement

Les prestations du présent Appel d’Offres, sont financées par le Budget d’Investissement Public de l’exercice 2023 du MINEE sur la ligne d’imputation budgétaire **57 32 139 05 270002 524211**.

### 8. Consultation du Dossier d’Appel d’Offres

Le Dossier d’Appel d’Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de l’Eau et de l’Energie, Immeuble Ministériel N°1 Grande Tour 3<sup>ème</sup> étage porte N°12 B.P. 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13, dès publication du présent avis.

### 9. Acquisition du Dossier d’Appel d’Offres

Le Dossier d’Appel d’Offres peut être obtenu au Service des Marchés Publics du Ministère de l’Eau et de l’Energie, Immeuble Ministériel N°1 Grande Tour 3<sup>ème</sup> étage porte N°12 BP 70 Yaoundé, Tél. : 222 22 61 83/222 23 00 13 dès publication du présent avis, contre présentation d’une quittance de versement au Trésor Public d’une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs**

### 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en ~~sept~~ (07) exemplaires dont l’original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics du Ministère de l’Eau et de l’Energie, Immeuble Ministériel N°1 Grande Tour 3<sup>ème</sup> étage porte N°12 BP 70

9/5

Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13 Fax : 22 22 61 77, au plus tard le ..... 03 MAI 2023 ..... à 14 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

**Q00011** "Appel d'Offres National Ouvert  
/AONO/MINEE/CIPM/2023 DU MARS 2023 POUR L'ACQUISITION ET  
INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES SERVICES CENTRAUX DU  
MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

**11. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO d'un montant de **un million (1 000 000) Francs cfa** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

**12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée ou organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans recours.

**13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un seul temps** et aura lieu le **03 MAI 2023** ..... à 15h précises à la salle de réunion de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Energie à MVOG ADA (FACE COLLEGE MONTESQUIEUX).

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants **dûment mandatés** et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

**14. Critères d'évaluation**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

**14.1 Critères éliminatoires**

1. L'absence ou non-conformité de d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
2. L'absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

5. Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs ;
6. Conformité aux spécifications techniques de la fourniture ≤ à 75% (43/57 de oui);

#### 14.2 Critères essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui / non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO.

- Présentation de l'offre ;
- Références de l'entreprise (Liste des références de l'entreprise dans les prestations similaires. (Joindre les PV de réception de chaque projet ainsi que la 1ère et dernière page des marchés).
- Capacité de financement ≤ à 10 000 000 (dix millions) Francs cfa.
- Délai de livraison à préciser dans la lettre de soumission ;
- CCAP paraphé et signé ;
- Fiches techniques, prospectus et photos



#### 15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et a été évaluée la moins disante.

#### 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Services des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, Immeuble Ministériel N°1 Grande Tour 3<sup>ème</sup> étage porte N°12 B.P. 70 Yaoundé, Tél. : 222 22 61 83/222 23 00 13.

**18. Dénonciation de tout acte de corruption**, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

29 MARS 2023  
Yaoundé, le .....

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie.  
(Maître d'Ouvrage).

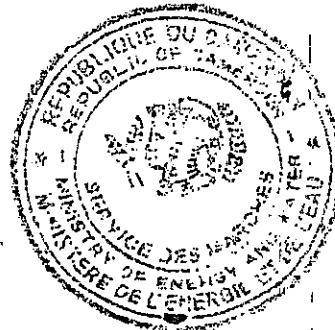
#### Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- CIPM (pour information) ;
- DAG/SMP (pour archivage) ;
- Affichage (pour information).



*G. Ehouafor*  
Ehoudou Essomba Gashan

## **Document 1: Notice of Invitation to Tender**





N° 000011 OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER  
/AONO/MINEE/CIPM/2023 OF 29 MARS 2023 FOR THE  
ACQUISITION AND INSTALLATION OF COMPUTER EQUIPMENT IN THE  
CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF WATER AND ENERGY

**1. Purpose of the invitation to tender**

The Minister of Water and Energy hereby launches a National Open Invitation to Tender for the acquisition and installation of computer equipment in the central services of his Ministry as part of the implementation of the 2020 Public Investment Budget.

**2. Scope of services**

The services provided under this Invitation to Tender include, in accordance with the technical specifications set out in the Special regulations of the Invitation to Tender, the acquisition of the equipment listed in the tables above:

N°	Description	Unit	Quantity
01	Full core i5 computer	U	01
02	Full core i3 computer equivalent or higher	U	18
03	450 Va inverter, equivalent or higher	U	20
04	Equivalent multi-socket or higher	Piece	10
05	Operating system licence equivalent or higher	Licence	10
06	Office suite licence	Licence	10
07	Antivirus license equivalent or higher	Licence	100
08	MINEE firewall server, equivalent or higher	U	1
09	Black and white printer, equivalent or better	U	3
10	RJ45 network cable	Carton	2
11	RJ45 network socket	Carton	4
12	Toolkit with 52 computer maintenance tools	Toolkit	1
13	Computer maintenance drill, equivalent or higher	Carton	1
14	NAS hard disk (QNAP)	Piece	1
15	Printer, equivalent or higher	U	2
16	Installation and configuration (of system licenses, Office suites, anti-virus software; servers, server hard disk and copier)	Fixed price	1

### **3. Delivery time**

The maximum delivery time provided by the Contracting Authority is 45 days.

### **4. Allotment**

This Invitation to Tender is in a single lot.

### **5. Estimated cost**

The estimated cost of the supplies, subject of this tender file, amounts to **50,000,000** (Fifty Million) CFA francs;

### **6. Participation and origin**

This Invitation to Tender is open to Cameroonian companies operating in the field of supply and installation of computer equipment.

### **7. Financing**

The services of this Invitation to Tender are financed by the MINEE's Public Investment Budget for the year 2023 on the budget line **57 32 139 05 270002 524211**.

### **8. Consultation of the Tender File**

The tender documents can be consulted during working hours at the Public Contracts Department of the Ministry of Water and Energy, Ministerial Building N°1 Great Tower, 3rd floor, door N°12, PO Box 70 Yaounde, Tel: 222 23 00 13, as soon as this notice is published.

### **9. Acquisition of the Tender File**

The tender documents can be obtained from the Public Contracts Department of the Ministry of Water and Energy, Ministerial Building No.1 Main Tower, 3rd floor, door N°12, PO Box 70, Yaounde, Tel: 222 22 61 83/222 23 00 13 as soon as this notice is published, against presentation of a receipt for payment to the Treasury of a non-refundable sum of **fifty thousand (50,000) Francs**

### **10. Submission of bids**

Each tender written in French or English in seven (07) copies, including the original and six (06) duplicates labeled as such, must reach the Public Contracts Service of the Ministry of Water and Energy, Ministerial Building No. 1 Main Tower, 3rd floor, door No. 12, PO Box 70, Yaounde, Tel: 222 23 00 13 Fax: 22 22 61 77, no later than 2 p.m., local time, on **03 MAI 2023**, and must be marked as follows:

N° **00001** "Open National Invitation to Tender  
/AONO/MINEE/CIPM/2023 OF **29 MARS 2023**  
FOR THE ACQUISITION AND INSTALLATION OF COMPUTER  
EQUIPMENT IN THE CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF  
WATER AND ENERGY  
To be opened only during the bids opening session"

## 11. Provisional bond

Each tenderer must attach to their administrative documents, a bid bond issued by a bank or financial institution authorised to issue bonds for public contracts and listed in Document 10 of the Tender Documents, in the amount of **one million (1,000,000) CFA francs**, valid for thirty (30) days beyond the deadline for the validity of the tenders.

## 12. Admissibility of Bids

The other required administrative documents must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department, in accordance with the provisions of the Special Rules for Invitations to Tender or they will be rejected. These documents must be less than three (03) months old or have been drawn up after the date of signature of the tender notice.

Any tender that is incomplete as prescribed in this notice and the tender documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by an approved first class bank or financial institution authorised to issue bonds in the context of public contracts will result in the outright rejection of the bid without appeal.

## 13. Opening of bids

The opening of bids will take place in **one step** on **03 MAI 2023** at 3pm prompt at the meeting room of the Ministerial Tenders Board of the Ministry of Water and Energy at **MVOG ADA (OPPOSITE COLLEGE MONTESQUIEU)**.

Only tenderers or their duly authorised representatives with full knowledge of the file may attend this opening session.

## 14. Evaluation criteria

The eliminatory criteria set out the minimum requirements for admission to the evaluation according to the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in the rejection of the tenderer's offer.

### 14.1 Eliminatory criteria

1. The absence or non-conformity of a document in the administrative file after a period of 48 hours ;
2. Absence or non-conformity of the bid bond ;
3. False declaration or falsified document ;
4. Omission of a quantified unit price in the financial offer ;
5. Absence of the declaration on honour of non-abandonment and non-default in the execution of previous contracts ;
6. Compliance with the technical specifications of the supply  $\leq 75\%$  (43/57 of yes);

### 14.2 Essential criteria

The scoring system for tenders will be binary (yes/no) and will be based on the following criteria, details of which are given in the RPAO (specific rules for the call for tenders).

- Presentation of the offer ;
- Company references (List of company references for similar services. (Attach the acceptance certificates for each project and the first and last pages of the contracts).

- Financing capacity ≤ 10 000 000 (ten million) CFA francs.
- Delivery time to be specified in the tender letter ;
- SCC (Special Conditions of Contract) initialled and signed ;
- Technical data sheets, leaflets and photos

## 15. Award

The Contract will be awarded to the bidder whose bid is determined to be substantially compliant with the requirements of the Bidding Documents and has been evaluated as the lowest priced bid.

## 16. Validity of bids

Tenderers remain bound by their tender for a period of ninety (90) days from the deadline for submission of tenders.

## 17. Further information

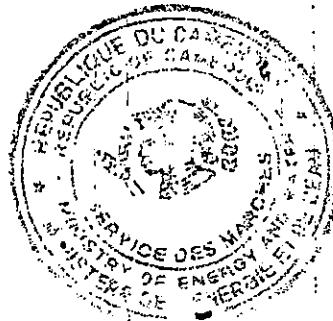
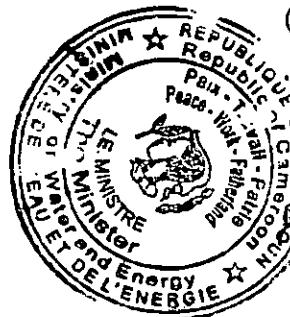
Further information can be obtained during working hours at the Directorate of General Affairs, Public Contracts Department of the Ministry of Water and Energy, Ministerial Building N°1 Great Tower, 3rd floor, door N°12, PO Box 70 Yaounde, Tel: 222 22 61 83/222 23 00 13.

**18. To denounce any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25/ 699 37 07 48.**

29 MARS 2023

Yaounde, the .....

The Minister of Water and Energy.  
(Contracting Authority).



### Copies :

- MINMAP;
- ARMP (for publication and archiving) ;
- CIPM (for information) ;
- DAG/SMP (for archiving) ;
- Notice Board (for information).



**PIECE N° 2 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

# Table des matières

## A. Généralités .....

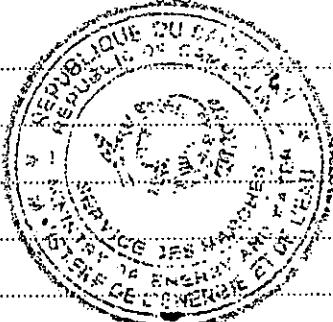
Article 1	: Portée de la soumission .....
Article 2	: Financement .....
Article 3	: Fraude et corruption .....
Article 4	: Candidats admis à concourir .....
Article 5	: Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine .....
Article 6	: Qualification du Soumissionnaire .....

## B. Dossier d'Appel d'Offres .....

Article 7	: Contenu du Dossier d'appel d'offres .....
Article 8	: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours .....
Article 9	: Modification du Dossier d'Appel d'Offres .....

## C. Préparation des offres .....

Article 10	: Frais de soumission .....
Article 11	: Langue de l'offre .....
Article 12	: Documents constitutifs de l'offre .....
Article 13	: Prix de l'offre .....
Article 14	: Monnaies de l'offre .....
Article 15	: Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire .....
Article 16	: Documents attestant l'admissibilité des fournitures .....
Article 17	: Documents attestant de la conformité des fournitures .....
Article 18	: Documents attestant la qualification du Soumissionnaire .....
Article 19	: Caution de soumission .....
Article 20	: Délai de validité des offres .....
Article 21	: Forme et signature de l'offre .....



## D. Dépôt des offres.

Article 22	: Cachetage et marquage des offres .....
Article 23	: Date et heure limite de dépôt des offres .....

Article 24 : Offres hors délai .....

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres .....

**E. Ouverture des plis et évaluation des offres . . . . .**

Article 26 : Ouverture des plis et recours .....

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure .....

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante

Article 29 : Conformité des offres .....

Article 30 : Evaluation de l'offre technique .....

Article 31 : Qualification du soumissionnaire .....

Article 32 : Correction des erreurs .....

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier .....

Article 34 : Comparaison des offres .....

**F. Attribution du Marché .....**

Article 35 : Attribution .....

Article 36 : Droit de l'Autorité contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure .....

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché .....

Article 38 : Notification de l'attribution du marché .....

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours .....

Article 40 : Signature du marché .....

Article 41 : Cautionnement définitif .....



## Règlement Général de l'Appel d'Offres

### A. Généralités

#### Article 1<sup>er</sup> : Portée de la soumission

1.1. Le maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégue, tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), ci-après dénommé le "Maître d'Ouvrage", lance un appel d'offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

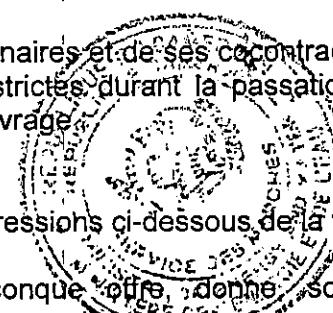
1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et « Maître d'Ouvrage Délégue » sont interchangeables et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

#### Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

#### Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage

- 
- a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
    - i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
    - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
    - iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et
    - iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
  - b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non-authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

#### **Article 4 : Candidats admis à concourir**

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'Offres s'adresse à tous les Fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts s'il :

(i) Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ;  
ou

(ii) Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est

(i) juridiquement et financièrement autonome ;

(ii) administrée selon les règles du droit commercial et

(iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation

ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

## Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1 Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a) Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ; et
- b) Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations(ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les lignes en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs Fournisseurs groupés (Co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a). L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b) L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c) La nature du groupement (conjoints ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d) Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du Marché ;
- e) En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3 Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

## B. Dossier d'Appel d'Offres

### Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des Fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l'(es) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :

- a. Lettre d'Invitation à Soumissionner
- b. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
- c. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
- d. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- e. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- f. Le Descriptif de la fourniture qui comprend :
  - g. La liste des fournitures et services connexes,
  - h. Le cadre du bordereau des prix unitaires
  - i. Le cadre du bordereau des prix unitaires
  - j. Le détail estimatif
  - k. Le sous-détail des prix unitaires
  - l. Le modèle de lettre de soumission
  - m. Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités
  - n. Le modèle de caution de soumission
  - o. Le modèle de cautionnement définitif
  - p. Le modèle de caution de retenue de garantie
  - q. Le modèle de marché
  - r. Formulaire relatif aux études préalables
  - s. La liste des banques et organismes financiers de 1<sup>er</sup> rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.



7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards au dit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

#### **Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou email) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans les RPAO. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) et Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission ; Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;

8.4. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### **Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres**

9.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

### **C. Préparation des offres**

#### **Article 10 : Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

## **Article 11 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais.

## **Article 12 : Documents constituant l'offre**

### **a. Volume 1 : Dossier administratif**

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- a acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelques natures que ce soit ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

### **b. Volume 2 : Offre technique**

#### **b.1. Les renseignements sur les qualifications**

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires attestant la qualification des soumissionnaires à l'Appel d'Offres conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

#### **b.2. Méthodologie des propositions techniques**

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

#### **b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Les spécifications techniques.

### **c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir .

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Détail estimatif dûment rempli ;
4. Le Sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

Si conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais en cas d'attribution de plus d'un Marché.

### **Article 13 : Prix de l'offre**

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.

Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous-détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
- iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article.

Les soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du

groupe de lots, à condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

#### **Article 14 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA.

#### **Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

#### **Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

#### **Article 17 : Documents attestant la conformité des fournitures**

17.1. Pour établir la conformité des fournitures au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont实质上 équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

#### **Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire**

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que le Soumissionnaire est doté de moyens et de capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance ;
- d. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques.
- e ; Que le Soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

#### **Article 19 : Caution de soumission**

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme.

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

- i. retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
- ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu :

- i. manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 39 du RGAO ou
- ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 40 du RGAO.

#### **Article 20 : Délai de validité des offres**

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours (les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une forme de révision de prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au Soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

#### **Article 21 : Forme et signature de l'offre**

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RGAO portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original sera pris en considération aux fins de l'évaluation.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personne(s) dûment habilitée(s) à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataire(s) de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataire(s) de l'offre.

#### **D. Dépôt des offres**

#### **Article 22 : Cachetage et marquage des offres**

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra

également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

## 22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- a. Seront adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO; et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 21.2 susvisé, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématûrement.

## Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

23.1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée dans le RPAO, au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

## Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après la date et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

## Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. L'adite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMplacement » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le

retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

## **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

### **Article 26 : Ouverture des plis et recours**

26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5 Il est établi, séance tenante un procès verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous- commission d'analyse. Une copie dudit procès verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrage. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03)

jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des Marchés. L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

#### **Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure**

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

#### **Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage**

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO. 28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

#### **Article 29 : Conformité des offres**

29.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
- b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou

c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présente des offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

#### **Article 30 : Evaluation de l'offre technique**

30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calehdrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la Sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la Commission de Passation des Marchés d'éjecter l'offre en question.

#### **Article 31 : Qualification du soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

#### **Article 32 : Correction des erreurs**

32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

31.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

#### **Article 33 : Evaluation des offres au plan financier**

33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci après.

33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;

33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

#### **Article 34 : Comparaison des offres**

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 34 du RGAO.

### **F. Attribution du Marché**

#### **Article 35 : Attribution**

35.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante.

35.2. Si l'appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

#### **Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation du Premier Ministre lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

### **Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché**

Le Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

### **Article 38 : Notification de l'attribution du marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au Fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

### **Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

39.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

39.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

39.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

39.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

### **Article 40 : Signature du marché**

40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés (et à la Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés compétente, le cas échéant) pour adoption.

40.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

### **Article 41 : Cautionnement définitif**

41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

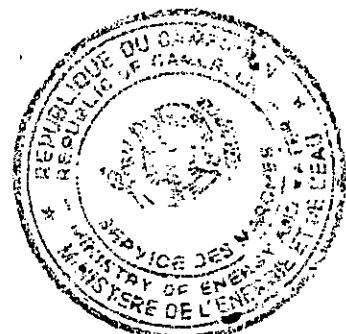
41.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.



**PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES  
(RPAO)**



## Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les renseignements et les données qui suivent pour l'acquisition des fournitures devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

<b>Généralités</b>																																																																								
1	<b>Définition des fournitures du matériel à acquérir:</b>																																																																							
	<b>Matériel informatique :</b>																																																																							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">N°</th><th style="text-align: center;">Désignation</th><th style="text-align: center;">Unité</th><th style="text-align: center;">Quantité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">01</td><td>Ordinateur complet core i5</td><td style="text-align: center;">U</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">02</td><td>Ordinateur complet core i3 équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">U</td><td style="text-align: center;">18</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">03</td><td>Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">U</td><td style="text-align: center;">20</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">04</td><td>Multiprise, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Pièce</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">05</td><td>Licence système d'exploitation, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Licence</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">06</td><td>Licence suite office, équivalente ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Licence</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">07</td><td>Licence antivirus, équivalente ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Licence</td><td style="text-align: center;">100</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">08</td><td>Serveur pour pare-feu du MINEE, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">U</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">09</td><td>Imprimante noir sur blanc, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Carton</td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td><td>Câble réseau RJ45</td><td style="text-align: center;">Carton</td><td style="text-align: center;">2</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">11</td><td>Prise réseau RJ45, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Carton</td><td style="text-align: center;">4</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td><td>Malette de 52 outils de maintenance informatiques</td><td style="text-align: center;">Malette</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">13</td><td>Chignole de maintenance informatique, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Carton</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">14</td><td>Disque dur NAS (QNAP)</td><td style="text-align: center;">Pièce</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td><td>Imprimante, équivalent ou supérieur</td><td style="text-align: center;">Pièce</td><td style="text-align: center;">2</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">16</td><td>Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)</td><td style="text-align: center;">Forfait</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> </tbody> </table>				N°	Désignation	Unité	Quantité	01	Ordinateur complet core i5	U	1	02	Ordinateur complet core i3 équivalent ou supérieur	U	18	03	Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur	U	20	04	Multiprise, équivalent ou supérieur	Pièce	10	05	Licence système d'exploitation, équivalent ou supérieur	Licence	10	06	Licence suite office, équivalente ou supérieur	Licence	10	07	Licence antivirus, équivalente ou supérieur	Licence	100	08	Serveur pour pare-feu du MINEE, équivalent ou supérieur	U	1	09	Imprimante noir sur blanc, équivalent ou supérieur	Carton	3	10	Câble réseau RJ45	Carton	2	11	Prise réseau RJ45, équivalent ou supérieur	Carton	4	12	Malette de 52 outils de maintenance informatiques	Malette	1	13	Chignole de maintenance informatique, équivalent ou supérieur	Carton	1	14	Disque dur NAS (QNAP)	Pièce	1	15	Imprimante, équivalent ou supérieur	Pièce	2	16	Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	Forfait	1
N°	Désignation	Unité	Quantité																																																																					
01	Ordinateur complet core i5	U	1																																																																					
02	Ordinateur complet core i3 équivalent ou supérieur	U	18																																																																					
03	Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur	U	20																																																																					
04	Multiprise, équivalent ou supérieur	Pièce	10																																																																					
05	Licence système d'exploitation, équivalent ou supérieur	Licence	10																																																																					
06	Licence suite office, équivalente ou supérieur	Licence	10																																																																					
07	Licence antivirus, équivalente ou supérieur	Licence	100																																																																					
08	Serveur pour pare-feu du MINEE, équivalent ou supérieur	U	1																																																																					
09	Imprimante noir sur blanc, équivalent ou supérieur	Carton	3																																																																					
10	Câble réseau RJ45	Carton	2																																																																					
11	Prise réseau RJ45, équivalent ou supérieur	Carton	4																																																																					
12	Malette de 52 outils de maintenance informatiques	Malette	1																																																																					
13	Chignole de maintenance informatique, équivalent ou supérieur	Carton	1																																																																					
14	Disque dur NAS (QNAP)	Pièce	1																																																																					
15	Imprimante, équivalent ou supérieur	Pièce	2																																																																					
16	Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	Forfait	1																																																																					
2.	Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE B.P.70 TEL : 222 22 61 83/222 23 00 13 Référence de l'appel d'offres : AONO N° _____ /MINEE/CIPM/2023 du _____ pour l'acquisition et installation du matériel informatique dans les services																																																																							

	centraux du ministère de l'Eau et de l'Energie	
3.	Délai de livraison : 45 jours	
4.	Source de financement : BIP MINEE – EXERCICE 2023, Imputation 57 32 139 05 270002 524211	
5.	Critères de provenance des fournitures : RAS	
6.	Critère d'évaluation	
	<b>Critères éliminatoires</b>	
	1. L'absence ou non-conformité de d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;	
	2. L'absence ou non-conformité de la caution de soumission ;	
	3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée;	
	4. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;	
	5. Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs ;	
	6. Conformité aux spécifications techniques de la fourniture $\leq$ à 75% (43/57 de oui) ;	
	<b>2 Critères essentiels</b>	
	Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui / non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO.	
	➤ Présentation de l'offre ;	
	➤ Références de l'entreprise (Liste des références de l'entreprise dans les prestations similaires. (Joindre les PV de réception de chaque projet ainsi que la 1ere et dernière page des marchés).	
	➤ Capacité de financement $\leq$ à 10 000 000 (dix millions) Francs cfa	
	➤ Délai de livraison à préciser dans la lettre de soumission	
	➤ CCAP paraphé et signé ;	
	➤ Fiches techniques, prospectus et photos	
<b>N°</b>	<b>Libellé ou désignation</b>	<b>Spécifications techniques et normes applicables</b>
01	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE	
02	Capacité de financement à hauteur de	10 000 000 (dix millions) Francs cfa ;
03	Nombre de projets déjà réalisés dans le domaine des fournitures du matériel informatique	Photocopies de la première et dernière page de la Lettre commande + PV de réceptions $\geq$ à 2
04	Ordinateur complet core i5	Cf spécification technique
05	Ordinateur complet core i3 équivalent	Cf spécification technique

	ou supérieur	
06	Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur	Cf spécification technique
07	Multiprise	Cf spécification technique
08	Licence système d'exploitation	Cf spécification technique
09	Licence suite office	Cf spécification technique
10	Licence antivirus	1 an
11	Serveur pour pare-feu du MINEE	Cf spécification technique
12	Imprimante noir sur blanc	Cf spécification technique
13	Câble réseau RJ45	Cf spécification technique
14	Prise réseau RJ45	Cf spécification technique
15	Malette de 52 outils de maintenance informatiques	Cf spécification technique
16	Chignole de maintenance informatique	Cf spécification technique
17	Disque dur NAS (QNAP)	Cf spécification technique
18	Imprimante	Cf spécification technique
19	Installation et configuration Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	Cf spécification technique

7. Langue de l'offre : Français ou Anglais

8. La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

**Enveloppe A - Volume 1. : dossier administratif**

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes

A1	Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle) timbrée, signée et datée faisant ressortir les noms, prénoms, qualité et nationalité de l'Entrepreneur	<input type="checkbox"/>
A2	Accord de groupement (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
A3	Pouvoir de signature (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
A4	Le statut juridique de l'entreprise ou le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir aux signataires d'engager avec toutes les conséquences de droit la(s) société(s) pour laquelle la soumission est présentée. L'accord du groupement certifié le cas échéant.	<input type="checkbox"/> C-L/O
A5	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;	<input type="checkbox"/>

A6	L'Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances	O
A7	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres au Trésor Public cinquante mille (50 000) F CFA	O
A8	Une caution de soumission bancaire est de un million (1 000 000) franc CFA d'une durée de validité de cent vingt (120) jours et délivrée par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le MINFI	O
A9	Un certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ou l'un de ses représentants dûment mandatés.	O
A10	Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois.	O
A11	Une attestation de non redevance en cours de validité datant de moins de trois (03) mois.	O
A12	Attestation d'immatriculation	O
A13	Attestation de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de défaillance dans les marchés antérieurs	O

NB : CL = copie légalisée      O = original

Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces A1, A6, A7, A8 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement ou chef de file. Le reste en original et daté de moins de trois mois.

)

#### Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

- b.1. Référence du soumissionnaire dans les prestations similaires, 1<sup>er</sup> et dernière page du marché, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés;
- b.2. Propositions techniques
- b.3. planning de livraison et planning d'approvisionnement et d'exécution;
- b.4. Capacité de financement.
- b.5. Les preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP-PARAPHE ET SIGNE) ;
- b.6. Fiche technique et prospectus.

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- i. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ii. Les Spécifications Techniques (ST).

#### Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- c.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;

c.3. Le Détail estimatif et quantitatif dûment rempli ;

NB : Les différentes parties d'un même dossier devraient être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

**La fiche technique de chaque matériel dans le but de vérifier si le matériel réceptionné est celui qui a été demandé.**

#### Prix de l'offre

9. La livraison sera faite au Ministère de l'Eau et de l'Energie

10. Les prix de la Lettre Commande ne sont pas révisables.

11. Période de garantie prévue pour les fournitures : six (06) mois

#### Préparation et dépôt des offres

12. Montant de la garantie d'offre : .....FCFA

13. La période de validité des offres est de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

14. Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : un (01) original et six (06) copies

15. Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres  
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE – Service des Marchés Publics B.P. 70  
TEL 222 22 61 83/222 23 00 13  
Numéro de l'appel d'offres \_\_\_\_\_

16. Date et heure limites de dépôt des offres :  
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Energie BP 70. Yaoundé, Tél. : 22 23 00 13 Fax : 22 22 61 11, au plus tard le ..... à 14 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

"Appel d'Offres National Ouvert  
N° ...../AONO/MINEE/CIPM/2023 du .....

**POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES  
SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

17. Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis sera effectuée dans la salle des réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINEE, sis au nouveau bâtiment annexe sis à Mvog Ada, le 2023 à 15 heures le même jour, heure locale par la Commission Interne de

Passation des Marchés du MINEE, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une bonne connaissance du dossier, conformément aux procédures reconnues par le Code des Marchés Publics en vigueur au Cameroun

### Attribution du marché

- 18 La Lettre Commande sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et a été évaluée la moins disante. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le Cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.



**PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)**



## TABLE DES MATIERES

<b>Chapitre I : Généralités .....</b>	<b>36</b>
Article 1 <sup>er</sup> : Objet de la Lettre Commande .....	36
Article 2 : Procédure de passation de la Lettre Commande .....	36
Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété).....	42
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables.....	42
Article 5 : Normes .....	42
Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre Commande.....	43
Article 7 : Textes généraux applicables.....	43
Article 8 : Communication .....	37
Article 9 : Ordres de service (CCAG Article 8).....	38
Article 10 : Matériel et personnel du Fournisseur .....	38
<b>Chapitre II : Clauses financières .....</b>	<b>38</b>
Article 11 : Garanties et cautions (CCAG articles 21 et 40).....	38
Article 12 : Montant de la Lettre Commande .....	39
Article 13 : Lieu de paiement.....	39
Article 14 : Variation des prix. ....	39
Article 15 : Avances. ....	39
ARTICLE 16 : Paiement.....	39
Article 17 : Intérêts moratoires .....	46
Article 18 : pénalités de retards.....	46
Article 19 : Régime fiscal et douanier.....	46
Article 20 : Timbres et enregistrement de la Lettre Commande.....	46
<b>Chapitre III : Exécution des prestations .....</b>	<b>47</b>
Article 21 : Brevet .....	47
Article 22 : Lieu et délai de livraison. ....	47
Article 23 : Rôles et responsabilités du Fournisseur.....	40
Article 24 : Transport et assurances.....	47
Article 25 : Essais et services connexes. ....	47
Article 26 : Service après vente et consommables.....	47
<b>Chapitre IV : De la réception.....</b>	<b>41</b>
Article 27 : Documents à fournir avant la réception provisoire.....	41
Article 28 : Réception provisoire.....	41
Article 29 : Document à fournir après réception provisoire .....	41
Article 30 : Délai de garantie .....	42
Article 31 : Réception définitive. ....	42
<b>Chapitre V : Dispositions diverses .....</b>	<b>42</b>
Article 32 : Résiliation de la Lettre Commande.....	42
Article 33 : Cas de force majeure.....	42
Article 34 : Différends et litiges.....	43
Article 35 : Edition et diffusion de la Lettre Commande .....	43
Article 36 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre Commande .....	43

## Chapitre I : Généralités

### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande a pour objet l'acquisition du matériel informatique dans les services centraux du Ministère de l'Eau et de l'Energie.

**Article 2 :** procédure de passation de la lettre commande le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINEE/CIPM/2023 du \_\_\_\_\_ pour l'acquisition du matériel informatique et logiciel dans les services centraux du ministère de l'Eau et de l'Energie

### Article 3 : Définitions et attributions

#### 3.1. Définitions et attributions

- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Eau et de l'Energie.
- Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du marché est le Chef de Cellule Informatique : il veille au suivi de l'exécution de la Lettre Commande ;
- Le Fournisseur est : [A préciser].

#### 3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- Le responsable chargé du paiement est la paierie spécialisée auprès du MINEE/MINPMEESSA ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le chef de la cellule informatique.

### Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte par chaque partie.

### Article 5 : Normes

5.1 Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le Fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

#### **Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre Commande.**

Les pièces contractuelles constitutives du présent Appel d'offres sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. la soumission du Fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST);
5. le bordereau des prix unitaires ;
6. le devis quantitatifs et estimatif.

#### **Article 7 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;
- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- L'arrêté N°033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, de fournitures, de service et de prestations intellectuelles.
- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- La circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code de Marchés Publics;
- La circulaire N°00000006/C/MINFI du 30/12/2022 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les normes en vigueur ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné.

#### **Article 8 : Communication**

8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dans le cas où le Fournisseur est le destinataire :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Chef de Service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de Yaoundé 1<sup>er</sup> Chef-lieu de la Région dont relèvent les fournitures.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie à Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service du marché et à l'Ingénieur du marché le cas échéant

8.2. Le Fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service du marché.

### **Article 9 : Ordres de service**

9.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le chef service du Marché avec copie à l'Ingénieur.

9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par Le Chef de Service du Marché avec copie à l'ingénieur du marché.

9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du marché..

9.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service du Marché avec copie à l'ingénieur du marché.

9.5 Les Ordres de Service portant suspension et reprise de la prestation pour cause d'intempéries ou autres cas de force majeure, sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'ingénieur du marché.

9.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

9.7 Toutes les copies des Ordres de services seront transmises au MINMAP et à l'ARMP.

### **Article 10 : Matériel et personnel du Fournisseur**

Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service du Marché. En cas de modification, le Fournisseur le fera remplacer par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

## **Chapitre II : Clauses financières**

### **Article 11 : Garanties et cautions**

#### **11.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC du marché, afin de garantir l'observation de toutes les conditions du présent marché, et devra être produit dans les vingt (20) jours qui suivent la notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Fournisseur.

#### 11.2. Cautionnement de garantie.

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché. Elle sera retenue sur le montant dû au Fournisseur.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un (06) mois après la réception sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Fournisseur.

#### Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, est de FCFA \_\_\_\_\_ TTC (en chiffres)  
(en lettres); soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

#### Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Fournisseur, dans les conditions indiquées dans le marché, le Fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

13.2. Les paiements s'effectueront par le Maître d'Ouvrage au Fournisseur par virement bancaire au numéro de compte ouvert à la banque \_\_\_\_\_ à .....

- ✓ Code banque :
- ✓ Code guichet :
- ✓ Numéro de compte :
- ✓ Clé :



#### Article 14 : Variation des prix.

Les prix sont fermes et non révisables.

#### Article 15 : Avances.

15.1- Sans objet.

15.2- Sans objet.

#### Article 16 : Règlement des travaux

##### 16.1. Constatation des travaux exécutés

Avant la livraison, le fournisseur et l'Ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités livrées et constatées pour chaque poste du devis estimatif et quantitatif de la Lettre Commande pouvant donner droit au paiement.

##### 16.2. Décompte de la Lettre Commande

Au plus tard cinq (05) jours après la livraison des matériel, l'entrepreneur remettra en huit (08) exemplaires à l'Ingénieur, deux projets de décompte provisoire (un décompte hors TVA et un décompte \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ montant \_\_\_\_\_ des \_\_\_\_\_ taxe's), Selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes aux quelles il peut prétendre du fait de l'exécution de la Lettre-commande , depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé à l'entrepreneur. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du Ministère de l'Eau et de l'Energie et du Ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer à l'entrepreneur sera mandaté comme suit:

- 97,8% versé directement au compte de l'entrepreneur;
- 2,2% versé au trésor public au titre de l'IR dû par l'entrepreneur.

Le Chef de service du marché et l'Ingénieur du marché disposent d'un délai de vingt et un (21) jours maximum pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement

### **16.3. Décompte d'avance de démarrage**

Sans objet..

### **Article 17 : Paiement**

Le paiement sera effectué après livraison et réception provisoire des fournitures. Le délai de paiement dès réception des factures approuvées par le Maître d'Ouvrage, est de quatre-vingt-dix (90) jours maximum après transmission au comptable chargé du paiement.

### **Article 18 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément des articles 166 à 169 du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

### **Article 19 : pénalités de retards**

19.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit

a. Un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

19.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

### **Article 20 : Régime fiscal et douanier.**

La présente Lettre Commande est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur, notamment Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 Cf N°00000006/C/MINFI du 30/12/2022 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de financés, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.

### **Article 21 : Timbres et enregistrement de la Lettre-Commande.**

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Fournisseur, et cinq (05) exemplaires seront retournés au Services des Marchés Publics conformément à la réglementation en vigueur.

## Chapitre III : Exécution des prestations

### Article 22 : Brevet

Le Fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### Article 23 : Lieu et délai de livraison.

23.1. Le lieu de livraison est : Le Ministère de l'Eau et de l'Energie.

23.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **30 jours**.

23.3. Ce délai court à compter de la date fixée dans la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### Article 24 : Rôles et responsabilités du Fournisseur

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation du matériel informatique et du réseau internet et télécommunication tel que décrit dans son offre et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

### Article 25 : Transport et assurances.

25.1. Emballage pour le transport :

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

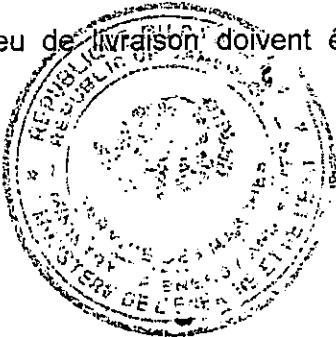
### Article 26 : Essais et services connexes.

Le matériel informatique livré doit être accompagné de :

- l'opération de mise en œuvre ;
- la documentation technique ;

### Article 27 : Service après vente et consommables

Le Fournisseur garantit au Maître d'Ouvrage la disponibilité des pièces de rechange, des ateliers spécialisés et du personnel qualifié pendant une période de six (06) mois au Cameroun.



## Chapitre IV : De la réception

### Article 28 : Documents à fournir avant la réception

Le Fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture du Fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie du fabricant ou du Fournisseur.

## **Article 29 : Réception**

Avant la réception, le Fournisseur demande par écrit au Chef de Service du Marché avec copie de l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception (ce qui fera office de pre réception technique).

Le Fournisseur saisit le Maître d'Ouvrage dix(10) jours avant la date proposée et en fait copie au Chef de Service du Marché.

La Commission de réception sera composée des membres suivants:

1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, Président ;
2. L'Ingénieur du Marché, Rapporteur ;
3. Le Chef de Service du marché, Membre ;
4. Le Chef de Service des Marchés Publics, Membre ;
5. Le représentant du MINMAP, Observateur ;
6. L'Agent chargé des opérations de la Comptabilité Matières, Membre ;
7. Le Fournisseur, invité.

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins cinq (05) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

Le matériel informatique doit être en parfait état de marche et exempt de tout vice de fabrication décelable à l'œil nu.

La réception des fournitures fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la Commission.

La période de garantie commence à courir dès la réception.

## **Article 30 : Document à fournir après réception**

Non applicable.

## **Article 31 : Délai de garantie**

Le délai de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception des fournitures. La retenue de garantie est libérée à l'expiration du délai de garantie.

## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 32 : Résiliation de la Lettre Commande.**

La Lettre Commande peut être résilié comme prévu à la section II du Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de cinq (05) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Fournisseur ;

- Non-paiement persistant des prestations.

#### **Article 33 : Cas de force majeure.**

La force majeure s'entend de tout évènement imprévisible et irrésistible empêchant le prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeures devront être signalés au maître d'ouvrage dans un délai de 72 heures, à compter du début de l'évènement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage de faire apprécier par une commission constituée à cet effet, les cas de force majeure évoqués.

#### **Article 34 : Différends et litiges.**

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre de l'exécution du présent marché devra faire l'objet d'un arrangement à l'amiable. Le cas échéant, celui-ci est porté par devant la juridiction camerounaise compétente.

#### **Article 35 : Edition et diffusion du présent marché**

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Fournisseur et fournis au Chef de Service des Marchés Publics.

#### **Article 36 et dernier : Entrée en vigueur du présent marché**

La présente Lettre Commande ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur par ce dernier.





**PIECE N° 5 : SPECIFICATION TECHNIQUE  
(DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE)**

# SPECIFICATIONS TECHNIQUES

## **PROJET : ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS DANS LES SERVICES CENTRAUX (2023)**

N°	DESIGNATION DU MATERIEL	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
01	ORDINATEUR COMPLET CORE I5 EQUIVALENT OU SUPERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processeur : Intel® Core™ i5-10500 (fréquence de base 3,1GHz, jusqu'à 4,5 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 12 Mo L3 de mémoire cache, 6 cœurs) 6,71 ;</li> <li>• Mémoire Ram installée : 8 Go de mémoire RAM DDR4-2666 MHz ;</li> <li>• Disque dur : Disque dur SATA 1 To 7200 tours/min</li> <li>• Carte graphique : Cœur graphique Intel UHD 630 ;</li> <li>• Windows 10 ou version supérieurs installé et licence authentique à vie ;</li> <li>• Office 2016 ou version supérieure installé et licence authentique à vie ;</li> <li>• Antivirus installé et licence un an remis au minee ;</li> <li>• Écran FHD de 22" P22v 54,6 cm (21,5 pouces) de diagonale (1920x1080), IPS, antireflet, 250 nits, 45% NTSC ;</li> <li>• 01 Clavier : Français (AZERTY) / anglais (QWERTY) ;</li> <li>• 01 Souris avec fil.</li> </ul>
02	ORDINATEUR COMPLET CORE I3 EQUIVALENT OU SUPERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processeur : Intel® Core™ i3-10100 (3,6 GHz de fréquence de base, jusqu'à 4,3 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 6 Mo L3 de mémoire cache, 4 cœurs) ;</li> <li>• Format : micro tour ;</li> <li>• RAM : 4 Go de mémoire SDRAM DDR4-2666 (1 x 4 Go) ;</li> <li>• Disque dur : Disque dur SATA 1 To 7200 tours/min ;</li> <li>• Carte graphique : Intégré. ;</li> <li>• Windows 10 ou version supérieurs installé et licence authentique à vie ;</li> <li>• Office 2016 ou version supérieure installé et licence authentique à vie ;</li> <li>• Antivirus installé et licence un an remis au minee ;</li> <li>• Écran HP P21 (20,7 pouces), avec HDMI et haut-parleur ;</li> <li>• 01 Clavier : Français (AZERTY) / anglais (QWERTY) ;</li> <li>• 01 Souris.</li> </ul>

03	ONDULEUR 450 VA, EQUIVALENT OU SUPERIEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Tension d'Entrée Nominale : 230V</b></li> <li><b>Fréquence d'entrée : 50/60 Hz +/- 3 Hz (auto détection)</b></li> <li><b>Type de connexion en entrée : Schuko CEE 7/7P</b></li> <li><b>Capacité de puissance de sortie : 375Watts / 650VA</b></li> <li><b>Puissance configurable max. (Watts) : 375Watts / 650VA</b></li> <li><b>Tension nominale de sortie : 230V</b></li> <li><b>Fréquence de sortie (synchro avec le secteur) : 50/60 Hz +/-1 Hz</b></li> <li><b>Fréquence de sortie (non synchro) : 50/60 Hz +/-1 Hz</b></li> <li><b>Technologie : Line interactive</b></li> <li><b>Type de forme d'onde : Sinusoïde approchée</b></li> <li><b>Connexions de sortie : (4) Schuko CEE 7 (Batteries de secours)</b></li> <li><b>Temps de transfert : 6ms typical : 10ms maximum</b></li> <li><b>Longueur du cordon : 1.52mètres</b></li> <li><b>Plage de tension d'entrée pour branchement secteur : 150 - 280V</b></li> <li><b>Nombre de cordons d'alimentation : 1</b></li> <li><b>Intensité maximale du courant d'entrée : 10.0A</b></li> <li><b>Type de batterie : Batterie au plomb scellée sans entretien avec électrolyte suspendu</b></li> <li><b>Temps de recharge typique : 4heure(s)</b></li> </ul>
04	MULTIPRISES PARASURTENSEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>01 Longueur du câble minimum de 3 m ;</b></li> <li><b>05 prises électriques minimum ;</b></li> <li><b>01 câble de type HO5VV-F ;</b></li> <li><b>01 protection Surtension.</b></li> </ul>
05	LICENCE SYSTEME D'EXPLOITATION	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Windows 10 ou supérieur</b></li> <li><b>Système x64/64 bits</b></li> <li><b>Nombre de licence : 1pour 1 poste</b></li> <li><b>Version retail</b></li> </ul>
06	LICENCE SUITE OFFICE	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Office 2016 ou supérieur</b></li> <li><b>Système x64/64 bits</b></li> <li><b>Nombre de licence : 1pour 1 poste</b></li> <li><b>Version retail</b></li> </ul>
07	LICENCE ANTIVIRUS	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Kaspersky ou autre ;</b></li> <li><b>Internet Security ;</b></li> <li><b>Défend contre les malwares ;</b></li> <li><b>Sauvegarde les identités en ligne ;</b></li> <li><b>Protège le PC de façon générale .</b></li> </ul>

08	SERVEUR POUR PARC-FEU DU MINEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intel Xeon E-2124</li> <li>Vitesse P 3.2Ghz minimum</li> <li>8M cache 4e/4T</li> <li>Format 4U</li> <li>RAM 8Go</li> <li>Disque 1To sata</li> <li>Turbo (71W)</li> </ul>
09	IMPRIMANTE NOIR SUR BLANC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Imprimante laser monochrome</li> <li>Vitesse d'impression : jusqu'à 38 ppm (A4)</li> <li>Recto-verso automatique</li> <li>Bac n°1 de 100 feuilles   Bac n°2 de 250 feuilles</li> <li>Ports USB 2.0 haut débit hôte/périphérique</li> <li>Gigabit Ethernet 1000 Base-T</li> <li>Volume de pages mensuel recommandé jusqu'à 4 000 pages</li> <li>Fonctionnalités logicielles : HP ePrint, Apple AirPrint, Google Cloud Print</li> <li>Écran LCD 2 lignes</li> <li>Protection renforcée pour les périphériques, données et documents</li> <li>Imprimante avec Toner HP 59A LaserJet noir préinstallé (rendement : 3 000 pages)</li> <li>Poids : 8.56 kg.</li> </ul>
10	CABLE RESEAU RJ45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégorie 6</li> <li>Câble SFTP</li> <li>Carton de 305 mètre</li> </ul>
11	PRISE RESEAU RJ45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégorie 6</li> <li>Compatible SFTP</li> </ul>
12	MALETTE DE 52 OUTILS DE MAINTENANCE INFORMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Composée de 80 pcs</li> <li>Case à cuir</li> <li>Poids 5kg min</li> </ul>
13	CHIGNOLE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perceuse à percussion 800W</li> <li>Diamètre madrin 1.5 à 13</li> <li>Vitesse :0-1100/0-3000rpm</li> <li>Perçage max bois :35mm</li> <li>Perçage max métal :13mm</li> <li>Perçage max béton :16mm</li> <li>Poids :2.6kg</li> <li>Toutes les mèches</li> </ul>

14	DISQUE DUR NAS (QNAP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.5"</li> <li>Interface SATA</li> <li>6To</li> </ul>
15	IMPRIMANTE – MONOCHROME RESEAU + SOCLE ET CHARGEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multifonction, Monochrome Réseau + Socle et Chargeur ;</li> <li>Impression, copie, numérisation ;</li> <li>TECHNOLOGIE D'IMPRESSION Laser NB PROCESSEUR double cœur 1 GHz MÉMOIRE 2 Go RÉSOLUTION DE L'IMPRESSION 600 × 600 VITESSE D'IMPRESSION Jusqu'à 25 ppm (A4), jusqu'à 12 ppm (A3), jusqu'à 11 ppm (A4R)</li> <li>TYPE D'IMPRIMANTE Multifonction : impression, copie, numérisation ;</li> <li>TECHNOLOGIE D'IMPRESSION Laser NB ;</li> <li>PROCESSEUR double cœur 1 GHz ;</li> <li>MÉMOIRE 2 Go ;</li> <li>RÉSOLUTION DE L'IMPRESSION 600 × 600 ;</li> <li>VITESSE D'IMPRESSION Jusqu'à 25 ppm (A4), jusqu'à 12 ppm (A3), jusqu'à 11 ppm (A4R) ;</li> <li>PLUSIEURS COPIES Jusqu'à 9999 copies ;</li> <li>VITESSE DE NUMÉRISATION Numérisation recto : 35/25 (300 ppp, envoi), 25/13 (600 ppp, copie) Numérisation recto verso : 12/8 (300 ppp, envoi), 8/4 (600 ppp, copie)</li> <li>RÉSOLUTION DE LA NUMÉRISATION Copie : jusqu'à 600 × 600 Envoi : jusqu'à 600 × 600 (Push, noir et blanc), jusqu'à 600 × 600 (Pull, noir et blanc) jusqu'à 300 × 300 (Push, couleur), jusqu'à 300 × 300 (Pull, couleur) Télécopie : jusqu'à 600 × 600 ;</li> <li>CONSOMMABLE TN-CEXV60 Autonomie 10.200 impressions (A4) ;</li> <li>CONNECTIVITÉ USB – Ethernet.</li> </ul>
16	INSTALLATION ET CONFIGURATION (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer et configurer les licences dans les 20 ordinateurs (antivirus, office et SE)</li> <li>Installer et configurer les imprimantes</li> <li>Installer disque dur serveur</li> </ul>

Spécifications techniques et normes applicables		
N°	Spécification	Oui/Non
<b>ORDINATEUR COMPLET CORE I3 EQUIVALENT OU SUPERIEUR</b>		
01	Processeur : Intel® Core™ i3-10100 (3,6 GHz de fréquence de base, jusqu'à 4,3 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 6 Mo L3 de mémoire cache, 4 cœurs) ;	

02	Format : micro tour ;
03	RAM : 4 Go de mémoire SDRAM DDR4-2666 (1 x 4 Go) ;
04	Disque dur : Disque dur SATA 1 To 7200 tours/min ;
05	Carte graphique : Intégré ;
06	Windows 10 ou version supérieurs installé et licence authentique à vie ;
07	Office 2016 ou version supérieure installé et licence authentique à vie ;
08	Antivirus installé et licence un an remis au MINEE ;
09	Écran HP P21 (20,7 pouces), avec HDMI et haut-parleur ;
10	01 Clavier : Français (AZERTY) / anglais (QWERTY) ;
11	01 Souris.

#### ONDULEUR 450 VA, EQUIVALENT OU SUPERIEUR

12	Tension d'Entrée Nominale : 230V
13	Fréquence d'entrée : 50/60 Hz +/- 3 Hz (auto détection)
14	Type de connexion en entrée : Schuko CEE 7/7P
15	Capacité de puissance de sortie : 375Watts / 650VA
16	Puissance configurable max. (Watts) : 375Watts / 650VA
17	Tension nominale de sortie : 230V
18	Fréquence de sortie (synchro avec le secteur) : 50/60 Hz +/- 1 Hz
19	Fréquence de sortie (non synchro) : 50/60 Hz +/- 1 Hz
20	Technologie : Line interactive
21	Type de forme d'onde : Sinusoïde approchée
22	Connexions de sortie : (4) Schuko CEE 7 (Batteries de secours)
23	Temps de transfert : 6ms typical : 10ms maximum
24	Longueur du cordon : 1.52mètres
25	Plage de tension d'entrée pour branchement secteur : 150 - 280V
26	Nombre de cordons d'alimentation : 1
27	Intensité maximale du courant d'entrée : 10.0A
28	Type de batterie : Batterie au plomb scellée sans entretien avec électrolyte suspendu
29	Temps de recharge typique : 4heures

#### MULTIPRISES PARASURTENSEUR

30	01 Longueur du câble minimum de 3 m ;
31	05 prises électriques minimum ;
32	01 câble de type HO5VV-F ;
33	01 protection Surtension.

#### LICENCE SYSTEME D'EXPLOITATION

34	Windows 10 ou supérieur
35	Système x64/64 bits
36	Nombre de licence : 1pour 1 poste
37	Version retail

#### LICENCE SUITE OFFICE

38	Office 2016 ou supérieur
39	Système x64/64 bits
40	Nombre de licence : 1pour 1 poste
41	Version retail

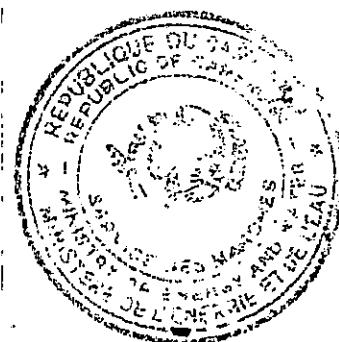
#### LICENCE ANTIVIRUS

42	Kaspersky ou autre ;
----	----------------------

<b>43</b>	Internet Security ;	
<b>44</b>	Défend contre les malwares ;	
<b>45</b>	Sauvegarde les identités en ligne ;	
<b>46</b>	Protège le PC de façon générale	
<b>SERVEUR POUR PARC-FEU DU MINEE</b>		
<b>47</b>	Intel Xeon E-2124	
<b>48</b>	Vitesse P 3.2Ghz minimum	
<b>49</b>	8M cache 4 <sup>e</sup> /4T	
<b>50</b>	Format 4U	
<b>51</b>	RAM 8Go	
<b>52</b>	Disque 1To sata	
<b>53</b>	Turbo (71W)	
<b>IMPRIMANTE NOIR SUR BLANC</b>		
<b>54</b>	Imprimante laser monochrome	
<b>55</b>	Vitesse d'impression : jusqu'à 38 ppm (A4)	
<b>56</b>	Recto-verso automatique	
<b>57</b>	Bac n°1 de 100 feuillets   Bac n°2 de 250 feuillets	
<b>58</b>	Ports USB 2.0 haut débit hôte/périphérique	
<b>59</b>	Gigabit Ethernet 1000 Base-T	
<b>60</b>	Volume de pages mensuel recommandé jusqu'à 4 000 pages	
<b>61</b>	Fonctionnalités logicielles : HP ePrint, Apple AirPrint, Google Cloud Print	
<b>62</b>	Écran LCD 2 lignes	
<b>63</b>	Protection renforcée pour les périphériques, données et documents	
<b>64</b>	Imprimante avec Toner HP 59A LaserJet noir préinstallé (rendement : 3 000 pages)	
<b>65</b>	Poids : 8.56 kg.	
<b>CABLE RESEAU RJ45</b>		
<b>66</b>	Catégorie 6	
<b>67</b>	Câble SFTP	
<b>68</b>	Carton de 305 mètre	
<b>PRISE RESEAU RJ45</b>		
<b>69</b>	Catégorie 6	
<b>70</b>	Compatible SFTP	
<b>MALETTE DE 52 OUTILS DE MAINTENANCE INFORMATIQUES</b>		
<b>71</b>	Composée de 80 pcs	
<b>72</b>	Case à cuir	
<b>73</b>	Poids 5kg min	
<b>CHIGNOLE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE</b>		
<b>74</b>	Perceuse à percussion 800W	
<b>75</b>	Diamètre madrin 1.5 à 13	
<b>76</b>	Vitesse :0-1100/0-3000rpm	
<b>77</b>	Perçage max bois :35mm	
<b>78</b>	Perçage max métal :13mm	
<b>79</b>	Perçage max béton :16mm	
<b>80</b>	Poids :2.6kg	
<b>81</b>	Toutes les mèches	
<b>DISQUE DUR NAS (QNAP)</b>		

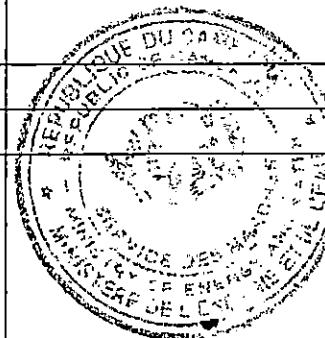
82	3.5"	
83	Interface SATA	
84	6To	
<b>IMPRIMANTE - MONOCHROME RESEAU + SOCLE ET CHARGEUR</b>		
85	Multifonction, Monochrome Réseau + Socle et Chargeur ;	
86	Impression, copie, numérisation ;	
87	TECHNOLOGIE D'IMPRESSION Laser NB PROCESSEUR double cœur 1 GHz MÉMOIRE 2 Go RÉSOLUTION DE L'IMPRESSION 600 × 600 VITESSE D'IMPRESSION Jusqu'à 25 ppm (A4), jusqu'à 12 ppm (A3), jusqu'à 11 ppm (A4R)	
88	TYPE D'IMPRIMANTE Multifonction : impression, copie, numérisation ;	
89	TECHNOLOGIE D'IMPRESSION Laser NB ;	
90	PROCESSEUR double cœur 1 GHz ;	
91	MÉMOIRE 2 Go ;	
92	RÉSOLUTION DE L'IMPRESSION 600 × 600 ;	
93	VITESSE D'IMPRESSION Jusqu'à 25 ppm (A4), jusqu'à 12 ppm (A3), jusqu'à 11 ppm (A4R) ;	
94	PLUSIEURS COPIES Jusqu'à 9999 copies ;	
95	VITESSE DE NUMÉRISATION Numérisation recto : 35/25 (300 ppp, envoi), 25/13 (600 ppp, copie) Numérisation recto verso : 12/8 (300 ppp, envoi), 8/4 (600 ppp, copie)	
96	RÉSOLUTION DE LA NUMÉRISATION Copie : jusqu'à 600 × 600 Envoi : jusqu'à 600 × 600 (Push, noir et blanc), jusqu'à 600 × 600 (Pull, noir et blanc) jusqu'à 300 × 300 (Push, couleur), jusqu'à 300 × 300 (Pull, couleur) Télécopie : jusqu'à 600 × 600 ;	
97	CONSOMMABLE TN-CEXV60 Autonomie : 10.200 impressions (A4) ;	
98	CONNECTIVITÉ USB – Ethernet.	
<b>INSTALLATION ET CONFIGURATION</b>		
99	Installer et configurer les licences dans les 20 ordinateurs (antivirus, office et SE)	
100	Installer et configurer les imprimantes Canon IR 2425i, disque dur sur serveur	

**PIECE N° 6 : CADRE DE BORDEREAX DES PRIX UNITAIRES**

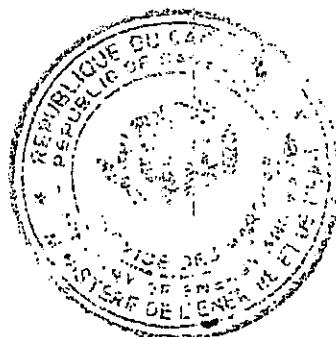


## CADRE DE BORDEREAUX DES PRX UNITAIRE

N°	DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT	UNITE	Prix unitaire HTVAFCFA (en chiffre)	Prix unitaire HTVA FCFA (en lettre)
01	Ordinateur complet core i5	Carton		
02	Ordinateur complet core i3 équivalent ou supérieur	Carton		
03	Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur	Carton		
04	Multiprise	Pièce		
05	Licence système d'exploitation	Licence		
06	Licence suite office	Licence		
07	Licence antivirus	Licence		
08	Serveur pour pare-feu du MINEE	Carton		
09	Imprimante noir sur blanc	Carton		
10	Câble réseau RJ45	Carton		
11	Prise réseau RJ45	Pièce		
12	Malette de 52 outils de maintenance informatiques	Malette		
13	Chignole de maintenance informatique	Carton		
14	Disque dur NAS (QNAP)	Pièce		
15	Imprimante	Carton		
16	Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	Forfait		



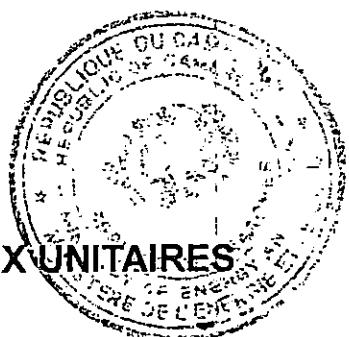
**PIECE N° 7 : CADRE DES DEVIS ESTIMATIFS ET  
QUANTITATIFS**



## CADRE DES DEVIS ESTIMATIFS ET QUANTITATIFS

N°	DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT	UNITE	QTE	PU	PTU
01	Ordinateur complet core i5	Carton	1		
02	Ordinateur complet core i3 équivalent ou supérieur	Carton	18		
03	Onduleur 450 Va, équivalent ou supérieur	Carton	20		
04	Multiprise	Pièce	10		
05	Licence système d'exploitation	Licence	10		
06	Licence suite office	Licence	10		
07	Licence antivirus	Licence	100		
08	Serveur pour pare-feu du MINEE	Carton	1		
09	Imprimante noir sur blanc	Carton	3		
10	Câble réseau RJ45	Carton	2		
11	Prise réseau RJ45	Pièce	4		
12	Malette de 52 outils de maintenance informatiques	Malette	1		
13	Chignole de maintenance informatique	Carton	1		
14	Disque dur NAS (QNAP)	Pièce	1		
15	Imprimante	Carton	2		
16	Installation et configuration (des licences des systèmes, des suites offices, des antivirus ; des serveurs, disque dur serveur et copieur)	U	123		
HTVA					
TVA(19,25%)					
IR(2,2% ou 5,5%)					
NAP					
<b>Total TTC</b>					

**PIECE N° 8: CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES**



**Cadre du Sous-détail des prix unitaires**

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*(Signature, nom et cachets de soumissionnaire)*



**PIECE N° 9 : MODELES ET FORMULAIRES**



#### Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8) ..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° ..... Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs

N° ..... [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à -

[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à ..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de ..... mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la ..... banque Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de .....

*(dûment autorisé à signer les soumissions)*

pour et au nom de .....

## Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, BP 70 Yaoundé Cameroun Tél. : 222 22 61 83 /222 23 00 13, « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour la fourniture ..... , ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA, Nous ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une, ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... , le .....  
[signature de la banque]

### Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....  
Adressée à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie BP 70 Yaoundé Cameroun Tél. : 22 23 00 34, Fax : 22 22 61 77, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse du Fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3 % du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement, Nous, .....  
..... [nom et adresse de banque], représentée par .....  
..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de .....  
..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux. Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être renvoyée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

A ..... le .....

*[Signature de la banque]*

#### Annexe n° 4 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie

BP 70 Yaoundé Cameroun Tél. : Fax:

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

- Attendu que.....[nom et adresse du Fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.
- Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à 10 % du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,
- Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,  
· Nous, ..... [nom et adresse de banque], représentée par .....  
[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,
- Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de ..... [en chiffres et en lettres], correspondant à 10 % du montant du marché(10)  
· Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.
- Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.
- La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.
- Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.
- La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais.
- Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... le .....

**PIECE N° 10: MODELE DE LETTRE-COMMANDE**



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES  
AND ENERGY

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 du  
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINEE/CIPM/2023 DU N° \_\_\_\_\_ POUR  
L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES ORDINATEURS COMPLETS DANS LES  
SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, Tel \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_ A à \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

N° Compte bancaire : \_\_\_\_\_

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : [indiquer l'objet complet de la fourniture]

LIEU DE LIVRAISON : [A indiquer]

MONTANTS EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25 %)	
IR (2,2 % ou 5.5%)	
Net à mandater	



DELAI DE LIVRAISON : [A compléter en jours, semaines, mois ou années]

FINANCEMENT : [Indiquer source de financement]

IMPUTATION : [A compléter]

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_  
SIGNEE, LE \_\_\_\_\_  
NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_  
ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_

**Entre :**

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Eau et de l'Energie.

Ci-après dénommé, «Le Maître d'Ouvrage»

**D'une part,**

**Et**

La société.....

B.P: \_\_\_\_ à \_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_ A à \_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_

Représentée par ..... en sa qualité de .....,  
Ci-après dénommé(e), «Le Fournisseur »

**D'autre part,**



Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Sommaire**

**Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

**Titre II : Descriptif de la fourniture**

**Titre III : Cadre des prix**

**Titre IV : Cadre du Devis estimatif et quantitatif**



Page ..... et Dernière de la Lettre-Commande N°.....  
/LC/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 du ..... passé après Appel D'Offres  
National Ouvert n°...../AONO/MINEE/CMPM/2023 POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION  
DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL DANS LES SERVICES CENTRAUX DU  
MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

**Délai de livraison : (A compléter)**

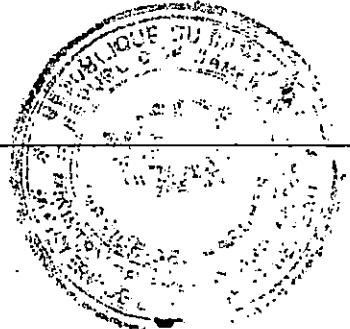
**Lu et accepté par le fournisseur**

Yaoundé, le .....

**le Ministre de l'Eau et de l'Energie,  
(Maître d'ouvrage)**

Yaoundé, le .....

**Enregistrement**



**PIECE N° 11: GRILLE D'EVALUATION**



## GRILLE D'EVALUATION

### **Critères éliminatoires**

1. L'absence ou non-conformité de d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
2. L'absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs ;
6. Conformité aux spécifications techniques de la fourniture ≤ à 75% (43/57 de oui) ;

### **Critères essentiels**

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui / non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO.

N°	Libellé ou désignation	Spécifications techniques et normes applicables	Appréciation (oui/non)
<b>❖ 1 . PRESENTATION DE L'OFFRE</b>			
Présence du sommaire			
Intercalaire			
Copie lisible			
01	présentation générale de l'offre.	Présence du sommaire	Oui/Non
02	Notice du matériel	conforme aux spécifications techniques.	Oui/Non
<b>❖ 2. EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE</b>			
03	Capacité de financement	≥ 10 millions	Oui /non
04	Nombre de projets déjà réalisés dans le domaine des fournitures du matériel informatique	Nbre de Photocopies des marchés (premier et denier page) + 1 plus PV de réceptions.	Oui/Non
<b>❖ 3. DELAI DE LIVRAISON</b>			
Quarante-cinq (45) jours			
<b>❖ 4. Spécifications techniques et normes applicables</b>			
<b>ORDINATEUR COMPLET CORE I5</b>			
05	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processeur : Intel® Core™ i5-10500 (fréquence de base 3,1GHz, jusqu'à 4,5 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 12 Mo L3 de mémoire cache, 6 cœurs) 6,71 ;</li> </ul>		
06	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire Ram installée : 8 Go de mémoire RAM DDR4-2666 MHz ;</li> <li>• Disque dur : Disque dur SATA 1 To 7200 tours/min</li> <li>• Carte graphique : Cœur graphique Intel UHD 630 ;</li> </ul>		

07	<ul style="list-style-type: none"> <li>Windows 10 ou version supérieurs installé et licence authentique à vie ;</li> <li>Office 2016 ou version supérieure installé et licence authentique à vie ;</li> <li>Antivirus installé et licence un an remis au minee ;</li> </ul>	
08	<ul style="list-style-type: none"> <li>Écran FHD de 22" P22v 54,6 cm (21,5 pouces) de diagonale (1920x1080), IPS, antireflet, 250 nits, 45% NTSC ;</li> <li>01 Clavier : Français (AZERTY) / anglais (QWERTY) ; 01 Souris avec fil.</li> </ul>	

#### ORDINATEUR COMPLET CORE I3 EQUIVALENT OU SUPERIEUR

09	Processeur : Intel® Core™ i3-10100 (3,6 GHz de fréquence de base, jusqu'à 4,3 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 6 Mo L3 de mémoire cache, 4 cœurs) ; Format : micro tour ; Carte graphique : Intégré ;	
10	RAM : 4 Go de mémoire SDRAM DDR4-2666 (1 x 4 Go) ; Disque dur : Disque dur SATA 1 To 7200 tours/min ;	
11	Windows 10 ou version supérieurs installé et licence authentique à vie ; Office 2016 ou version supérieure installé et licence authentique à vie ; Antivirus installé et licence un an remis au MINEE ;	
12	Écran HP P21 (20,7 pouces), avec HDMI et haut-parleur ; 01 Clavier : Français (AZERTY) / anglais (QWERTY) ; 01 Souris.	

#### ONDULEUR 450 VA, EQUIVALENT OU SUPERIEUR

13	Tension d'Entrée Nominale : 230V ; Type de connexion en entrée : Schuko CEE 7/7P ; Fréquence d'entrée : 50/60 Hz +/- 3 Hz (auto détection)	
14	Capacité de puissance de sortie : 375Watts / 650VA ; Puissance configurable max. (Watts) : 375Watts / 650VA ; Tension nominale de sortie : 230V	
15	Fréquence de sortie (synchro avec le secteur) : 50/60 Hz +/- 1 Hz	
16	Connexions de sortie : (4) Schuko CEE 7 (Batteries de secours)	
17	Longueur du cordon : 1.52mètres ; Nombre de cordons d'alimentation : 1	
18	Plage de tension d'entrée pour branchement secteur : 150 - 280V Intensité maximale du courant d'entrée : 10.0A	
19	Type de batterie : Batterie au plomb scellée sans entretien avec électrolyte suspendu	
20	Temps de recharge typique : 4heures	

#### MULTIPRISES PARASURTENSEUR

21	01 Longueur du câble minimum de 3 m ; 01 câble de type HO5VV-F ;	
22	05 prises électriques minimum ; 01 protection Surtension.	

#### LICENCE SYSTEME D'EXPLOITATION

23	Windows 10 ou supérieur ; Nombre de licence : 1pour 1 poste ; Système x64/64 bits ; Version retail	
----	--	--

#### LICENCE SUITE OFFICE

24	Office 2016 ou supérieur ; Système x64/64 bits ; Nombre de licence : 1pour 1 poste ; Version retail	
----	---	--

#### LICENCE ANTIVIRUS

25	Internet Security ; Défend contre les malwares ; Sauvegarde les identités en ligne ; Protège le PC de façon générale	
----	--	--

SERVEUR POUR PARC-FEU DU MINEE		
26	Intel Xeon E-2124	
27	Vitesse P 3.2Ghz minimum	
28	8M cache 4 <sup>e</sup> /4T	
29	RAM 8Go	
30	Disque 1To sata	
31	Turbo (71W)	
IMPRIMANTE NOIR SUR BLANC		
32	Imprimante laser monochrome	
33	Vitesse d'impression : jusqu'à 38 ppm (A4) ; Recto-verso automatique ; Volume de pages mensuel recommandé jusqu'à 4 000 pages	
34	Bac n°1 de 100 feuilles   Bac n°2 de 250 feuilles ; Imprimante avec Toner HP 59A LaserJet noir préinstallé (rendement : 3 000 pages)	
35	Ports USB 2.0 haut débit hôte/périphérique ; Gigabit Ethernet 1000 Base-T ; Écran LCD 2 lignes ; Fonctionnalités logicielles : HP ePrint, Apple AirPrint, Google Cloud Print ; Protection renforcée pour les périphériques, données et documents ; Poids : 8.56 kg	
CABLE RESEAU RJ45		
36	Catégorie 6 ; Câble SFTP ; Carton de 305 mètre	
PRISE RESEAU RJ45		
37	Catégorie 6	
38	Compatible SFTP	
MALETTE DE 52 OUTILS DE MAINTENANCE INFORMATIQUES		
39	Composée de 80 pcs	
40	Case à cuir	
41	Poids 5kg min	
CHIGNOLE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE		
42	Perceuse à percussion 800W ; Toutes les mèches ; Perçage max bois :35mm Perçage max métal :13mm Perçage max béton :16mm	
43	Diamètre madrin 1.5 à 13 ; Poids :2.6kg	
44	Vitesse :0-1100/0-3000rpm	
DISQUE DUR NAS (QNAP)		
45	3.5"	
46	Interface SATA	
47	6To	
IMPRIMANTE- MONOCHROME RESEAU + SOCLE ET CHARGEUR		
48	Multifonction, Monochrome Réseau + Socle et Chargeur ;	
49	Impression, copie, numérisation ;	

50	TECHNOLOGIE D'IMPRESSION Laser NB PROCESSEUR double cœur 1 GHz MÉMOIRE 2 Go RÉSOLUTION DE L'IMPRESSION 600 × 600 VITESSE D'IMPRESSION Jusqu'à 25 ppm (A4), jusqu'à 12 ppm (A3), jusqu'à 11 ppm (A4R) TYPE D'IMPRIMANTE Multifonction : impression, copie, numérisation	
51	PLUSIEURS COPIES Jusqu'à 9999 copies ;	
52	VITESSE DE NUMÉRISATION Numérisation recto : 35/25 (300 ppp, envoi), 25/13 (600 ppp, copie) Numérisation recto verso : 12/8 (300 ppp, envoi), 8/4 (600 ppp, copie)	
53	RÉSOLUTION DE LA NUMÉRISATION Copie : jusqu'à 600 × 600 Envoi : jusqu'à 600 × 600 (Push, noir et blanc), jusqu'à 600 × 600 (Pull, noir et blanc) jusqu'à 300 × 300 (Push, couleur), jusqu'à 300 × 300 (Pull, couleur) Télécopie : jusqu'à 600 × 600 ;	
54	CONSOMMABLE TN-CEXV60 Autonomie : 10.200 impressions (A4) ;	
55	CONNECTIVITÉ USB – Ethernet.	
<b>INSTALLATION ET CONFIGURATION</b>		
56	Installer et configurer les licences dans les 20 ordinateurs (antivirus, office et SE)	
57	Installer et configurer les imprimantes Canon IR 2425i, disque dur serveur	



**PIECE N° 12: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES  
ET COMPAGNIES D'ASSURANCE**



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES  
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS BANQUES**

**i. BANQUE**

N°	Désignation de l'établissement
<b>I. BANQUES</b>	
1	Afriland First Bank
2	Banque Atlantique
3	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
4	CiTi Bank Cameroon (CBC)
5	Commercial Bank Cameroon (CBC)
6	Ecobank Cameroon (ECOBANK)
7	National Financial Credit Bank (NFC-Bank)
8	Société Commerciale de Banque du Cameroun
9	Société Générale de Banques du Cameroun
10	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
11	Union Bank of Cameroun (UBC)
12	United Bank for Africa (UBA)
13	BGFI BANK
14	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
15	BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR) B.P : 34692 Yaoundé
16	Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)

**ii. COMPAGNIES D'ASSURANCES**

17	Activa Assurance, B.P: 12970, Douala
18	Assurance et Réassurance Africaine (AREA) S.A, B.P : 18404, Douala
19	Chanas Assurance, B.P : 109, Douala
20	PRO ASSUR S.A, B.P: 6650, Douala
21	Zenithe Insurance, B.P : 1130, Yaoundé /-
22	Bénéficial Général Insurance S.A B.P: 2328 Douala
23	CPA S.A B.P: 54 Douala
24	NSIA Assurances S.A B.P: 2756 Douala
25	SAAR S.A B.P:1011 Douala
26	SANLAM Assurances S.A B.P: 11315 Douala
27	Atlantique Assurances S.A B.P: 2933 Douala
28	Royal ONYX Insurance Cie B.P : 12 230 Douala